



Arrêt d'un prélèvement automatique refusé par la banque

Par **BORY**, le **12/08/2009** à **13:34**

Bonjour, rnJ'ai souscrit avec mon épouse un crédit immobilier en 2004. rnSuite à notre séparation mon épouse (co empruntrice) a dénoncé sa solidarité sur le compte joint où était prélevé les crédits communs. Le compte joint a été bloqué par la Caisse d'Epargne et le découvert non autorisé. rnPour la sauvegarde des intérêts de la famille j'ai pris à ma charge les crédits sur mon compte personnel. rnEn juin 2009 j'ai demandé l'arrêt des prélèvements automatiques sur mon compte suite à la désignation d'un notaire pour le partage matrimonial dans le jugement de divorce. rn2 organismes ne prélèvent plus, mais la caisse d'Epargne a prélevé automatiquement 2 mensualités alors qu'ils n'ont plus mon mandat pour le faire. Malgré mes courriers en recommandé, l'explication que le partage est en cours ils ne veulent rien savoir . rnPuis je faire opposition. rnQuel est mon recours???